



Compte-rendu Conseil de quartier République 15 mars 2018

Collège Elus :

Présents : M. PERIDON (vice-Président), Mme FLEURY, Mme FOURGEUX,
Excusés : M. LERAY, Mme KOZAC

Collège habitants :

Présents : M. ANDRE, Mme BOLEMWA, Mme MARTINEZ, M. SAGUET, M. VINOT
Excusés : M. GAILLARD, M. KLEIN
Absents : Mme CHARLES, M. COADOU

Administration :

Présente : Mme BOYER, Mme LACOMBE CORDIER

Nouvelle demande d'explication en lien avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) suite à la réunion Interquartier sur l'Urbanisme conduite par le Maire, le 1^{er} février 2018 à l'hôtel de ville.

Une modification du PLU est en cours. La procédure durera environ un an à partir de l'arrêté municipal de lancement qui a été pris en novembre 2017.

L'objectif de cette modification est de mettre en conformité le PLU avec la réglementation nationale qui évolue, et d'ajuster des règles qui n'existent pas dans le PLU actuel.

Par exemple, la modification du PLU prévoit d'imposer des places de stationnement en extérieur sur les programmes immobiliers, ce qui limitera le nombre de logements.

Elle prévoit également que les conteneurs à ordures enterrés soient obligatoires pour les programmes immobiliers de plus de 15 logements.

Il est rappelé que la loi oblige les communes à atteindre 25% de logements sociaux d'ici 2025. La municipalité s'efforce d'appliquer un principe de mixité dans le bâti entre logement social et accession à la propriété, pour préserver un équilibre.

Calendrier de modification du PLU :

La modification a été lancée par arrêté municipal en novembre 2017.

Une enquête publique aura lieu au deuxième trimestre 2018 afin de permettre aux habitants de consulter le projet de modification du PLU à l'Hôtel de Ville aux horaires d'ouvertures de la mairie.

Durant cette enquête, les habitants ont la possibilité de faire des remarques sur un registre ou auprès du commissaire enquêteur qui tiendra des permanences en mairie. Le commissaire enquêteur procédera à la synthèse des remarques et les transmettra au Maire dans un délai d'un mois à la fin de l'enquête publique.

Enfin, il y aura une délibération du conseil municipal pour valider le nouveau PLU.

Quelles seront les dates de permanence du commissaire enquêteur ? Aucune date n'est communiquée durant la réunion. L'information paraîtra dans le journal *Rencontre* du mois d'avril.

Peut-on envisager que l'article prévu dans *Rencontre* puisse expliquer la procédure de l'enquête publique ? La procédure et les dates seront communiquées dans le journal.

Il est rappelé que les permis de construire qui ont été accordés sont consultables au service Urbanisme à l'Hôtel de Ville.

Impact de l'arrivée des nouveaux habitants sur les services publics Quelles sont les actions entreprises ?

Nos services travaillent sur ces sujets. Le temps écoulé entre l'accord des permis de construire et la construction des logements permet au service scolaire d'anticiper l'organisation et d'ajuster la carte des secteurs scolaires en fonction des estimations (nombre d'enfants passant d'une classe à une autre (la montée pédagogique), nombre d'enfants par nouveau programme immobilier, etc). L'exemple est donné des projections qui ont été travaillées par les services au sujet des nouveaux logements prévus derrière la piscine.

Il est rappelé que les ouvertures et fermetures de classes ne sont pas décidées par la mairie, mais par l'inspection académique.

Concernant les modes de garde de la petite enfance, différentes possibilités existent à Combs-la-Ville :

- une crèche familiale de 57 places
- deux crèches collectives de 40 places chacune
- une halte jeux de 26 places
- une Maison d'Assistante Maternelle (MAM) de 16 places
- environ 160 assistantes maternelles libres, dont certaines ont encore de la place.

Sur les Brandons, y aura-t-il une nouvelle école pour les enfants ? Non il n'est pas prévu de nouvelle école, mais la carte des secteurs scolaires est réajustée quand cela le nécessite. Avec la démolition des logements actuels des Brandons, il n'y aura pas de déséquilibre en terme de nombre d'enfants et donc pas de besoin d'une nouvelle école. Il s'agit d'un transfert de population des Brandons vers de nouveaux logements.

Enfouissement des fils électriques sur la commune et particulièrement rue Hoche

L'enfouissement des réseaux est à la charge de la collectivité si elle le décide seule. Il n'y a pas d'enfouissement systématique et pas de projection de travaux d'enfouissement.

Toutefois, lors de travaux de rénovation de voirie, la commune peut envisager l'enfouissement des réseaux. Cette démarche sera donc envisagée lors de travaux futurs si les concessionnaires des réseaux acceptent de prendre en charge financièrement une partie de l'enfouissement, s'agissant de leurs propres réseaux.

Le collège habitants signale des pannes d'éclairages récurrentes dans ce secteur. Il ne faut pas hésiter à contacter les services techniques pour les informer au 01 60 60 07 74.

Mauvaise réception d'internet dans le quartier et état de déploiement de la fibre optique (Problème d'accès et de qualité du signal dans le quartier République)

Concernant l'ADSL, il n'y a pas de solution pour obtenir un meilleur réseau : plus on est situé loin du répartiteur (deslam), plus le débit est faible. Il appartient aux abonnés de solliciter leur opérateur en cas de dysfonctionnement de leur connexion.

La fibre, qui est en cours de déploiement sur la commune, permettra un accès plus rapide à Internet car il n'y a pas cette problématique d'éloignement.

Le déploiement de la fibre se fait en deux phases.

- Le déploiement sur le réseau enterré est intégralement réalisé sauf dans une partie du Bois l'Evêque (situation en cours de traitement).
- Le déploiement aérien a démarré et devrait se terminer à la fin du 2ème semestre 2018. Certains Combs-la-Villais qui dépendent du réseau aérien ont déjà la fibre.

En novembre 2017, 2790 logements étaient raccordés à Combs-la-Ville sur 10109 raccordables. Tout le territoire communal sera raccordable une fois le déploiement terminé.

Un point d'étape est prévu entre la mairie et SFR sous 10 jours.

La fibre est installée par SFR. Orange s'est également positionnée pour permettre aux clients l'accès à la fibre. La commune n'a pas de moyen d'action sur le choix des opérateurs.

Dans le journal *Rencontre* du mois de mars, le Maire a consacré une partie de son édito à ce sujet.

Demande de cartes de stationnement pour les habitants

Le collègue habitants explique qu'une réponse négative avait déjà été adressée il y a plusieurs années aux habitants des secteurs rue Hoche, rue Marceau, etc, qui avaient demandé un macaron leur permettant de stationner malgré la zone bleue afin d'éviter d'avoir à changer son disque. Le problème semble se poser surtout le matin. La population se renouvelle et les nouveaux habitants reposent la question. Ils suggèrent de passer à un système numérique empêchant les fraudes.

La zone bleue a notamment pour but de permettre aux habitants de la rue de trouver de la place, sans que des véhicules y soient stationnés à la journée (pour se rendre à la gare par exemple).

La mairie n'envisage pas de créer un macaron, une carte ou tout autre dispositif facilitant la vie des habitants du quartier qui doivent chaque jour à partir de 8h veiller à mettre un disque.

Les rats dans le quartier

Ce sujet relève de l'agglomération Grand Paris Sud qui réalise des campagnes de dératisations. Les habitants peuvent interpeller directement les services techniques (01 60 60 07 74) pour une intervention rapide auprès de l'agglomération.

Maison abandonnée à l'angle de la rue Hoche et Louise Michel

Cette maison est inhabitée depuis 9 ans suite au décès du propriétaire. Il n'y a pas eu d'acte de succession depuis le décès. La commune constate sa dégradation, mais il n'y a pas d'action envisageable car pour le moment il n'y a pas d'emprise de la végétation sur la chaussée, pas de risque de péril...

Aucun projet n'a été reçu en mairie concernant cette parcelle. Le Plan Local d'Urbanisme impose des règles restrictive dans cette zone (11m de haut maximum, 40% d'emprise au sol maximum, au moins 30% d'espaces verts, 2.2 place de stationnement par logement).

L'état de la rue Marceau

La mairie ne peut pas à ce stade prendre d'engagement en termes de travaux pour cette rue pour 2018, les contraintes budgétaires nécessitant de prioriser les travaux.

Toutefois, un entretien régulier est assuré sur la commune afin de reboucher les nids de poules des rues concernées. Cet hiver, l'épisode neigeux a amplifié les dégradations de voiries.

Manque de visibilité aux intersections rue Louise Michel / rue des Ecoles et rue Jules Ferry/rue des Ecoles

Un miroir est installé face au stop à l'angle des rues Jules Ferry et des Ecoles mais il est mal positionné. Le signalement sera transmis aux services techniques. Les habitants peuvent contacter directement les services techniques pour ce genre de signalements pour une intervention plus rapide.

Un habitant remercie la mairie pour les travaux réalisés rue Louise Michel. Il signale toutefois que depuis la reprise de la voirie des véhicules roulent à vive allure.

Nécessité du terre-plein au croisement de la rue des vallées et de la rue de l'Yerres qui oblige à un détour ? Peut-on envisager d'enlever ce terre-plein pour alléger la circulation aux alentours du Paloisel ? La présence de ce terre-plein empêche le passage des voitures qui empruntent la rue des Vallées afin de poursuivre vers la rue des vignes. Cela conduit à un flux mairie/gare concentré exclusivement entre la rue de Lieusaint et l'avenue du Paloisel, deux rues fortement empruntées par des enfants et des familles en raison de la présence des écoles et du collège Les Aulnes.

Posé en 2005 à l'issue d'une réunion publique, ce terre-plein devait faire en sorte que les flots de circulation soient orientés vers des axes adaptés (rue de Lieusaint, rue Jean Moulin, avenue André Malraux) plutôt que de traverser des espaces plus restreints (rue des Vallées, rue des Vignes...).

Avant l'installation du terre-plein, la rue des Vallées était empruntée, entre autres, par les véhicules qui se rendaient à la gare et à l'ancienne mairie. Des accidents étaient constatés. Le dispositif a été installé pour contenir et organiser la circulation. Il n'est pas prévu de modifier ce terre-plein.

La problématique soulevée par le collège habitants est celle des véhicules qui empruntent la rue de Lieusaint et coupent ensuite à travers la rue des Ecoles au lieu de continuer sur les grands axes.

Les représentants du conseil de quartier souhaitent que ce point soit revu au titre d'une réflexion plus globale sur la circulation au sein du quartier République.

Réflexion sur le sens de circulation dans le quartier entre l'avenue de la République, la rue de Lieusaint, rue Jean Moulin et l'avenue André Malraux.

Tant que les travaux immobiliers dans le quartier ne sont pas terminés, aucune modification n'est envisagée dans ce secteur.

Sortie des véhicules au niveau de la Villa Flora : comment les véhicules sortiront-ils sur l'avenue ?

Les véhicules du programme « Villa Flora » au 4 avenue de la République sortiront sur l'avenue de la République en coupant la contre-allée.

Pour visualiser les plans des programmes immobiliers et les entrées et sorties de véhicule, les permis de construire sont consultables en mairie, au service Urbanisme.

Possibilité de tenir un conseil de quartier sous un autre format : cadre, horaire, format, déambulation, implication des habitants.

Le collège habitants souhaite aller à la rencontre des habitants sur le marché ou place de l'an 2000. La commune est favorable à cette initiative.

Pour le marché, il faut prévenir la mairie au moins deux semaines à l'avance afin de s'organiser avec le placier. L'information pourra paraître dans le journal *Rencontre*.

Comme lors de la session précédente des conseils de quartier, une visite du quartier avec le maire sera organisée (avec définition au préalable du circuit et d'une plage horaire).

Le conseil de quartier regarde et réfléchit à un format.

Question du public :

Y aura-t-il une nouvelle aire de jeux dans le quartier, vers la rue du Marechal Foch ?

La question sera transmise aux services concernés et une réponse sera apportée lors du prochain conseil de quartier.

- Prochaine réunion d'ordre du jour avec les co-vice Présidents le 29 mai, à 19h.
- Prochain conseil de quartier le 19 juin à 19h30 au Point Information Jeunesse.

Le 5 avril, à 19h intervention d'Enedis pour une réunion interquartier sur les compteurs Linky en mairie.

Le maire-adjoint
chargé de l'animation des Conseils de Quartier,

Le co-vice Président,

Frédéric PERIDON

Céline MARTINEZ